

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2021_180

OBJET :

COMMISSION 4

FINANCES

*Déclaration de créances
admises en non-valeur*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 43

Suppléant présent : 0

Procurations : 7

Nombre de votants : 50

L'an deux mille vingt-et-un, le 27 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 20 septembre 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCROYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCAK, Valérie NEIRYNCK, Didier WIBAUX, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE,

Ont donné pouvoir :

Odile RIGA, procuration à Sylvain CLEMENT
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Thierry DEPOORTERE, procuration à Alain BOS
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Guy SCHRYVE, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

COMMISSION 4

FINANCES

Déclaration de créances admises en non-valeur

Le Conseil Communautaire,

Monsieur le Président expose au conseil que les états de restes font apparaître un certain nombre de recettes irrécouvrables du fait notamment de l'insolvabilité de débiteurs, voire de leur disparition, et dont le receveur municipal demande l'admission en non-valeur dans un courrier transmis le 26 mars 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2343-1, R. 1617-24, D. 2342-4 et D. 2343-3 ;

Vu l'état des restes à recouvrer sur ce budget, dressé et certifié par Monsieur le Receveur municipal, qui demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état et ci-après reproduites ;

Vu également les pièces à l'appui ;

Vu les états transmis par la Trésorerie de TEMPLEUVE-LA-PEVELE pour un montant total de 4 055,11 € de créances admises en non-valeur,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement ;

Que Monsieur le Trésorier justifie, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, soit d'erreurs ou de doubles emplois dans les titres et prévisions de recettes au budget, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs ;

Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS)

- ***D'admettre en non-valeur, les sommes ci-après pour un montant total de 4 055,11 € correspondant au Numéro de la liste 4445730511,***
- ***A émettre un mandat au compte 6541.***

Exercice pièce	Référence de la pièce	Service	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2016	T-7754	Jeunesse -Alsh	39,90	Certificat irrécouvrabilité
2017	T-9619	Jeunesse -Alsh	52,80	Certificat irrécouvrabilité
2019	T-6056	Jeunesse -Alsh	18,50	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-4498	Jeunesse -Alsh	36,50	Certificat irrécouvrabilité
2016	T-9268	Jeunesse -Alsh	28,00	Poursuite sans effet
2016	T-7338	Jeunesse -Alsh	148,60	Poursuite sans effet
2016	T-6798	Jeunesse -Alsh	99,90	Poursuite sans effet
2016	T-3283	Jeunesse -Alsh	62,00	Poursuite sans effet
2016	T-1271	Jeunesse -Alsh	69,50	Poursuite sans effet
2016	T-10111	Jeunesse -Alsh	12,80	Poursuite sans effet
2016	T-8682	Jeunesse -Alsh	56,40	Poursuite sans effet

2017	T-214	Jeunesse -Alsh	38,60	Poursuite sans effet
2017	T-9632	Jeunesse -Alsh	54,05	Poursuite sans effet
2018	T-7113	Jeunesse -Alsh	120,42	Certificat irrécouvrabilité
2017	T-5038	Jeunesse -Alsh	57,57	Poursuite sans effet
2018	T-991	Jeunesse -Alsh	321,42	Poursuite sans effet
2017	T-10872	Jeunesse -Alsh	30,51	Poursuite sans effet
2018	T-3398	Jeunesse -Alsh	48,40	Certificat irrécouvrabilité
2019	T-2765	Jeunesse -Alsh	24,00	Certificat irrécouvrabilité
2019	T-2766	Jeunesse -Alsh	72,00	Certificat irrécouvrabilité
2016	T-4680	Jeunesse -Alsh	207,60	Poursuite sans effet
2017	T-11938	Jeunesse -Alsh	97,02	Certificat irrécouvrabilité
2019	T-6110	Jeunesse -Alsh	99,4	Certificat irrécouvrabilité
2018	T-2404	Séniors - Portage de repas	18,15	Décédé et demande renseignement négative
2019	T-6118	Jeunesse -Alsh	31,30	Certificat irrécouvrabilité
2020	T-520	Séniors - Portage de repas	31,00	Décédé et demande renseignement négative
2018	T-1680	Jeunesse -Alsh	42,80	Certificat irrécouvrabilité
2018	T-7143	Jeunesse -Alsh	35,76	Certificat irrécouvrabilité
2018	T-5647	Jeunesse -Alsh	42,80	Certificat irrécouvrabilité
2018	T-3443	Jeunesse -Alsh	41,78	Certificat irrécouvrabilité
2018	T-3665	Jeunesse -Alsh	91,20	Certificat irrécouvrabilité
2019	T-6461	Jeunesse -Alsh	0,02	RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-12253	Jeunesse -Alsh	27,00	Certificat irrécouvrabilité
2017	T-5953	Jeunesse -Alsh	54,00	Certificat irrécouvrabilité
2018	T-14085	Jeunesse -Alsh	16,30	Certificat irrécouvrabilité
2018	T-3449	Jeunesse -Alsh	36,94	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-5650	Jeunesse -Alsh	33,88	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-3411	Jeunesse -Alsh	104,96	Surendettement et décision effacement de dette
2017	T-12394	Jeunesse -Alsh	79,60	Surendettement et décision effacement de dette
2017	T-11135	Jeunesse -Alsh	62,40	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-1687	Jeunesse -Alsh	61,60	Surendettement et décision effacement de dette
2017	T-12575	Séniors - Portage de repas	60,50	Décédé et demande renseignement négative
2017	T-12560	Séniors - Portage de repas	180,55	Décédé et demande renseignement négative
2016	T-6701	Jeunesse -Alsh	22,20	Certificat irrécouvrabilité
2019	T-4631	Jeunesse -Alsh	82,00	Certificat irrécouvrabilité
2016	T-4258	Jeunesse -Alsh	75,60	Certificat irrécouvrabilité
2016	T-7697	Jeunesse -Alsh	117,60	Certificat irrécouvrabilité
2017	T-9667	Jeunesse -Alsh	35,30	Personne disparue
2019	T-1744	Jeunesse -Alsh	5,80	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-8266	Jeunesse -Alsh	18,50	Certificat irrécouvrabilité
2016	T-2846	Jeunesse -Alsh	54,20	Certificat irrécouvrabilité
2018	T-2867	Jeunesse -Alsh	24,20	Certificat irrécouvrabilité
2018	T-6998	Jeunesse -Alsh	28,80	Certificat irrécouvrabilité
2018	T-6389	Jeunesse -Alsh	24,20	Certificat irrécouvrabilité
2018	T-8348	Jeunesse -Alsh	92,92	Certificat irrécouvrabilité
2018	T-6065	Jeunesse -Alsh	39,74	Certificat irrécouvrabilité
2018	T-3635	Jeunesse -Alsh	26,80	Certificat irrécouvrabilité
2017	T-667	Séniors - Portage de repas	187,55	Décédé et demande renseignement négative
2016	T-8667	Jeunesse -Alsh	28,00	Certificat irrécouvrabilité

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-200041960-20210927-CC_2021_180-DE

2017	T-7953	Jeunesse -Alsh	340,60	Poursuite sans effet
2018	T-9818	Jeunesse -Alsh	1,03	RAR inférieur seuil poursuite
2018	T-10476	Jeunesse -Alsh	1,64	RAR inférieur seuil poursuite

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Président

Luc FOUTRY

